DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 8 novembre 2022

Délibération n°2022-088 : Budget rectificatif n°2

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1)

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés **:**

- **les autorisations budgétaires suivantes :**
  - 821 ETPT sous plafond Etat et 203 ETPT hors plafond
  - 98 051 479 € d'autorisations d'engagement dont
    - 75 723 453 € Personnel
    - 14 395 473 € Fonctionnement
    - 7 932 552 € Investissement
  - 97 634 900 € de crédits de paiement dont
    - 75 722 346 € Personnel
    - 13 387 427 € Fonctionnement
    - 8 525 127 € Investissement
  - 96 847 085 € de prévisions de recettes
  - - 787 815 € de solde budgétaire

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : **21 novembre 2022**

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

➢ **les prévisions comptables suivantes :**

- - 618 463 € de variation de trésorerie
- 568 215 excédent sur le résultat patrimonial
- 2 910 104 € de capacité d'autofinancement
- - 1 557 769 € de variation de fonds de roulement

Membres en exercice : 28
Membres présents : 15
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 18
- Pour : 18
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 15/11/2022
Qualité : La Présidente

Documents en annexe :
- Budget rectificatif n°2/2022
- Note de présentation du budget rectificatif